TOURCOING

AUJOURD'HUI, SAMEDI 4 MARS :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Bains municipaux : de 9 h. à midi et de 14 à 19 h.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi. Fermés l'après-midi.

Bibliothèque communale : de 9 h. à midi.

LA RÉCEPTION DU MARÉCHAL FOCH A TOURCOING

Les communications que nous avons déjà insérées, celles que nous publions encore aujourd'hui, disent l'ampleur qui sera donnée, dimanche prochain, à la réception du maréchal Foch, venant à Tourcoing pour présider une conférence de Mgr Lagier sur l'œuvre des Ecoles françaises d'Orient.

PAVOISONS

La population se portera sur le parcours que suivra le maréchal de la gare à l'Hôtel de Ville, pour le saluer et l'acclamer. Tous nos concitoyens se feront aussi un devoir de pavoiser en l'honneur de l'illustre généralissime des armées alliées.

LA RECEPTION OFFICIELLE DU MARECHAL PAR LA MUNICIPALITÉ

La Mairie nous communique :

Le maréchal Foch arrivera en gare de Tourcoing par le rapide de 11 h 40.

Le docteur Ledue, maire de Tourcoing, accompagné de M Moulin, adjoint; de M. le secrétaire-général Cameau, de la Préfecture du Nord; de M. le général Lacapelle, commandant le 1er C.A., l'attendra à la gare.

Honneurs militaires. — A la sortie de la gare, les honneurs militaires seront rendus au maréchal par un escadron du 6e chasseurs à cheval avec étendard et fanfare, commandé par le colonel.

Revue. — Le maréchal passera devant les sociétés (Cercles des officiers et des sous-officiers, Fédération des Combattants de Tourcoing et ses cantons, écoles, sociétés sportives, de préparation militaire, de gymnastique, Groupes des Mutilés, des Remplaçants, des Pupilles de la Nation, etc., etc.) qui seront échelonnées sur le parcours de la gare à l'Hôtel de Ville par l'itinéraire suivant:

Itinéraire du cortège. — Place de la Gare, rue des Biches, place Sébastopol, rue Carnot, Grand'-Place, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Sociétés musicales. — Les sociétés de musique seront placées: Harmonie du Blanc-Seau, place de la Gare; Harmonie de la Croix-Rouge, place Sébastopol; la Fanfare cycliste, carrefour de la rue des Orphelins; la Fraternelle, place des Halles; Les Intimes et clique scolaire, place Victor Hassebroucq; l'Harmonie Municipale, cour d'honneur de la Mairie.

Chaque société exécutera la « Marseillaise » au passage du maréchal et ensuite différents morceaux militaires.

Réception à la Mairie. — L'Administration municipale attendra le maréchal sur le perron de l'Hôtel de Ville pour le conduire à la salle du Conseil où se trouveront réunis les membres de l'assemblée municipale.

Ensuite seront présentés au maréchal: les élus de Tourcoing (parlementaires, conseillers généraux et d'arrondissements); le corps consulaire; les juges de paix; les membres du Tribunal de commerce; les membres de la Chambre de commerce; les représentants de l'enseignement secondaire, primaire et professionnel; les membres du Conseil des prud'hommes; les bureaux des Cercles des officiers et sous-officiers; le bureau de la Fédération des Combattants et les présidents des Sections; les bureaux des groupes des Mutilés, des Remplaçants, des Familles nombreuses; les commissaires de police.

Retour à l'Hôtel de Ville. — Les sociétés placées entre le carrefour de la rue des Orphelins et la place Victor Hassebroucq resteront sur leurs emplacements jusqu'au retour du maréchal qui doit se rendre boulevard Gambetta. Les musiques continueront de se faire entendre.

Pavoisement. — Sur tout le parcours que suivra le maréchal, des mâts avec des faisceaux de drapeaux seront plantés.

Le maire de la ville de Tourcoing invite ses concitoyens à pavoiser leurs fenêtres, particulièrement dans les rues des Biches, Carnot, de l'Hôtel de Ville, Faidherbe, le boulevard Gambetta et sur les places de la Gare, de la République, Charles Roussel, Grand'Place, Victor Hassebroucq et Thiers.

LA CONFERENCE DE L'APRES-MIDI

Le maréchal Foch présidera à la Bourse du Commerce la conférence de Mgr Lagier, directeur général de l'œuvre sur « l'Orient et la France, les Ecoles françaises d'Orient ».

Cette conférence est organisée par le Comité tourquennois de l'œuvre des Ecoles françaises d'Orient que préside M. Eugène Delepoulle. Elle est placée sous le patronage des Chambres de commerce de Tourcoing, Roubaix et Lille.

Les personnes qui désireraient assister à la conférence et n'auraient pas encore reçu de cartes sont priées de s'adresser à Mme Six-Saint, 205, boulevard Gambetta.

LES SOCIETES ET LA RECEPTION

On nous prie d'insérer:

— **Fédération Amicale des Combattants de la Grande Guerre.** — Tourcoing se prépare à recevoir dignement l'illustre chef qui nous conduisit à la victoire. Aussi la Fédération fait-elle un pressant appel à tous ses adhérents pour venir nombreux se grouper autour de son drapeau et acclamer le grand soldat. Ce sont en effet les combattants qui, les premiers, auront l'honneur de le saluer.

Afin d'éviter toute confusion dans les emplacements qui nous sont réservés, nous tenons à rappeler les lieux des rassemblements:

1° Fédération des Combattants, tête de la colonne place de la Gare et entrée rue des Biches; — 2° Combattants de 1870 et Vétérans des Armées de Terre et de Mer, rue des Biches, à hauteur du n° 17; — 3° Groupe des Phalempins: rue des Biches, à hauteur du n° 15; — 4° Groupe du Brun-Pain: rue des Biches, à hauteur du n° 13; — 5° Groupe des Piats: rue des Biches, à hauteur du n° 11; — 6° Groupe du Blanc-Seau: rue des Biches, à hauteur du n° 9; — 7° Section locale d'Halluin: rue des Biches, à hauteur du n° 5; — 8° Section locale de Mareq: rue des Biches, à hauteur du n° 3; — 9° Section locale de Neuville-en-Ferrain: entre le n° 1 et le n° 3 de la rue des Biches; — 10° Section locale de Linselles: rue des Biches à hauteur du n° 1 avec prolongement vers la rue Louis-Leloir; — 11° Section locale de Bousbecque: jonction de la rue des Biches et de la rue Louis-Leloir; — 12° Section locale de Bondues: coins rue Louis-Leloir et place Sébastopol; — 13° Section locale de Mouvaux: place Sébastopol, à hauteur du n° 5; — 14° Section locale de Roncq: place Sébastopol à hauteur du n° 6; — 15° Section locale de Mouscron: place Sébastopol à hauteur du n° 7.

La Commission de la Fédération prie instamment ses adhérents de vouloir bien suivre les indications ci-dessus et de se trouver bien exacts au rendez-vous pour 11 h. 15 très précises, afin de faciliter le service d'ordre. Des numéros de tombola seront distribués à tous les membres présents. La distribution cessera à 11 h. 30. Le lieu du tirage sera fixé au moment de la distribution. Il est également recommandé aux adhérents de porter les insignes de la Fédération et décorations militaires et de posséder sur eux la carte d'adhérent de 1921 qui leur sera réclamée pour obtenir le ticket de tombola.

— **Groupe des Phalempins.** — La Commission du Groupe des Phalempins tient à rappeler à ses membres l'assemblée générale trimestrielle qui aura lieu au siège du Groupe, Café des Grands Archers, rue des Phalempins, 45, dimanche prochain 5 mars, à 9 h. 30 très précises du matin. A l'ordre du jour figurent, outre la lecture du procès-verbal et rapport, le renouvellement d'un tiers des membres de la Commission et la réception du maréchal Foch. A 10 h. 45, départ du Groupe du siège pour se rendre au rendez-vous, rue des Biches. Ne pas omettre la carte d'adhérent, insignes et décorations militaires.

— **Groupe des Remplaçants.** — Comme il a été annoncé, le Groupe des Remplaçants ainsi que les Pupilles de la Nation, participeront à la réception organisée par la municipalité de Tourcoing à l'occasion de la visite du maréchal Foch, venant prélider une conférence sur l'influence française en Orient. La Commission du Groupe des Remplaçants espère que tous ses adhérents auront à cœur de venir manifester leur profonde sympathie envers le chef glorieux qui mena nos soldats à la victoire. Elle espère qu'ils viendront nombreux se joindre aux membres de la Commission et se trouveront au rendez-vous.

Le lieu du rassemblement des adhérents du Groupe des Remplaçants et des Pupilles de la Nation est fixé à 11 h. 30, rue de l'Hôtel de Ville, du n° 2 au n° 10, c'est-à-dire de l'entrée du Café Pierre jusqu'à l'entrée du Crédit Lyonnais. Elle prie tous ses membres de vouloir bien se munir de l'insigne de la Fédération.

— **Orphéon Tourquennois.** — Tous les membres de l'O.T. devront se trouver demain, dimanche, à 11 h. 30, auprès du kiosque des tramways de la Grande-Place, pour la réception du maréchal Foch.

— **Ecole de Tir et d'Instruction militaire.** — Rassemblement pour tous les élèves, y compris ceux ayant passé les examens, à 9 h. 30, au terrain du boulevard de l'Egalité.

— **Cercle orphéonique « L'Amitié du Blanc-Seau ».** — Le Cercle prendra part, dimanche, à la réception faite en l'honneur du maréchal Foch. La réunion des sociétaires se fera à 11 h. 15, kiosque des tramways, Grand'Place.

— **Fédération Nationale des Combattants belges (section de Tourcoing).** — La section participera à la réception du maréchal Foch. Réunion au local à 10 h. du matin.

— **Les membres de la Société de secours mutuels Saint-Louis** sont priés de se trouver pour 11 h. 15, entre l'église Saint-Christophe et la rue des Halles.

— **Echo de la Frontière.** — Rassemblement à 11 h. 15 précises, au kiosque des tramways, Grand'Place. Insigne de rigueur.

— **La Mutuelle des Employés.** — Tous les membres de la société sont invités à se grouper autour du drapeau entre l'église Saint-Christophe et les Halles, à 11 h. 30. Insigne obligatoire.

— **Société municipale de Gymnastique « Union Tourquennoise ».** — Les gymnastes de l'Union sont instamment priés de se trouver à 10 h. 30 précises au Gymnase. Tenue d'hiver.

— **La Muse des Travailleurs du Blanc-Seau.** — Tous les sociétaires sont convoqués pour 10 h. 30 au local, ou à 11 h., Grand-Place, à Tourcoing, près du kiosque des tramways.

— **Cricket-Sicks.** — La Commission rappelle aux sociétaires que l'emplacement qui leur est désigné pour la réception du maréchal Foch, se trouve près du kiosque des journaux, contour Saint-Christophe. Rendez-vous à 11 h. 30. Tenue de ville et insigne.

— **Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais.** — La société se réunira à 11 h. 30, à l'angle du magasin Odoux, Grand'Place. Insigne et décorations.

— **Ex-disciplinaires « Brassards Rouges » de Tourcoing.** — Les membres sont priés de se joindre à la Commission à 11 h., au siège, 82, rue de la Malcense. Départ avec le drapeau à 11 h. 15.

— **Union Sportive des Patronages.** — Rassemblement rue Carnot, partie comprise entre la rue des Halles et la rue du Lac, à 11 h. 30 très précises.

— **La Commission de la Société de secours mutuels des Anciens Coloniaux** prie les sociétaires de vouloir bien se trouver au siège de la société, place de la République, Café Bonte, le dimanche 5 mars 1922, à 11 heures (médailles et insignes). La Commission fait appel aux jeunes coloniaux récemment libérés pour se joindre à leurs aînés.

— **Société de gymnastique « La Jeunesse du Blanc-Seau ».** — Rassemblement à 11 h. 15, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Paroisses. — A l'occasion de la visite du Maréchal Foch, dimanche, la dernière messe à Notre-Dame sera célébrée à 11 h. 15, et à Saint-Christophe à 11 h. 20.

Au Sacré-Cœur, la messe aura lieu à 11 h. 30 comme d'habitude, mais il n'y aura pas de prédication.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Une séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra lundi prochain, 18 heures, à l'hôtel de ville, pour l'ouverture de la session de février.

Ci-joint la nomenclature d'un certain nombre d'affaires qui, entre autres, seront ou pourront être appelées dans le cours de cette session :

Ordre du jour. — Dépenses imprévues : Ratification. — Chambre départementale d'agriculture : Listes électorales pour 1922; commission de revision; désignation d'un délégué. — Jury criminel : Listes préparatoires; commission; désignation de deux conseillers municipaux par canton. — Conseil de prud'hommes : Revision des listes électorales pour 1922 : désignation de trois délégués. — Finances municipales : Taxes communales de 1914 *restant à recouvrer* : admission en non-valeur. — Id. : Reproduction au budget additionnel de 1922 de crédits du budget de 1921 restés sans emploi. — Emprunt de 1.800.000 francs pour la construction d'un passage supérieur au Tilleul : Renonciation à une désaffectation pour partie. — Impôts sur les traitements et salaires : Demande d'assimilation de Tourcoing aux localités comprises dans la banlieue des grandes villes. — Instruction publique : Enseignement professionnel : Institut Colbert : Création d'une école du textile et d'un atelier de fonderie: construction; adjudication; cahier des charges et devis. — Propriétés communales : Ecole nationale de Musique : Installation d'un calorifère; marché. — Id. : Assurance contre l'incendie : Dissolution de la Caisse départementale d'assurance; avenants de transfert. — Id. : Hôtel de Ville : Construction d'un escalier: réception définitive. — Id. : Ecole de filles de la Marlière : Entreprise de pierres et marbres (4e lot); réception définitive. — Id. : Service de l'entretien : Acquisition d'un moteur électrique: marché. — Id. : Service de l'entretien : Achat de deux machines à bois; marché. — Id. : Acquisition d'un immeuble rue de la Cité.

Dons et legs : Legs Eugénie Bouquet en faveur des écoles primaires communales; avis du Conseil. — Plan d'aménagement de la Ville : Honoraires dus à un intermédiaire pour négociations d'achats de propriétés. — Grève du textile : Manifestations; dégâts; indemnités aux propriétaires et frais d'expertise; règlement.. — Voirie : Cessions de terrain à la voie publique; dispense de purge. — Id. : Rue des Bons-Enfants : Cession de terrain à la voie publique et établissement d'un trottoir. — Id. : Rue de Menin : Cession de terrain à la voie publique. — Id. : Rue de Saint-Pétersbourg : Plans d'alignements et de nivellement. — Id. : Voirie : Aqueduc rue Montyon; adjudication. — Id. : Pavage de la rue du Château (entre la rue de l'Est et la rue du Moulin-Fagot) et de la rue du Dragon (entre la rue d'Anvers et la rue de l'Alma); adjudication. — Id. : Ebouage : Enlèvement des immondices dans le quartier du Blanc-Seau; adjudication. — Condition publique : Acquisition d'un appareil élévateur pour chargement et déchargement; marché. — Id. : Assurance contre les accidents du travail; avenant de déclaration. — Fêtes : Fourniture de drapeaux et ordinnances; marché. — Instruction publique : Collège de jeunes filles : Externat et internat ; admission en non-valeurs; exercice 1920. — Id. : Collège de jeunes filles : Externat et internat: sommes irrécouvrables sur les produits de l'exercice 1921 ; admission en non-valeurs. — Id. : Institut Sévigné : Nomination de deux contremaîtresses de coupe et de couture. — Id. : Institut Sévigné : Création d'un cours de préparation aux P.T.T. — Id. : Institut Sévigné : Nomination d'une maîtresse de broderie. — Service des Eaux : Tarif des eaux. — Id. : Réception définitive de six entreprises. — Id. : Usines élévatoires : Assurance contre l'incendie. — Eaux de l'Espierre : Budget pour 1922.

Service municipal d'électricité : Honoraires à un intermédiaire pour acquisition d'un terrain rue du Chêne-Houpline. — Id. : Construction d'un poste de transformation rue de Bradford; acquisition de terrain. — Id. : Construction d'un poste de transformation rue du Château; acquisition d'immeuble. — Octroi : Prorogation des taxes à partir du 1er janvier 1923. — Id. : Location d'un immeuble pour les besoins du service, rue Racine; bail. — Police : Personnel; création d'un poste de sous-brigadier. — Bureau de Bienfaisance : Budget primitif pour 1922. — Hospices : Acquisition de dommages de guerre; avis du Conseil. — Hospices : Travaux d'entretien exécutés par l'atelier municipal; marché. — Guerre de 1914 : Monument aux morts; souscription publique. — Id. : Ravitaillement; emploi des bénéfices. — Caisse municipale de retraites : Liquidation de pensions. — Sourds-muets et aveugles : Demande de bourse au profit d'une jeune sourde-muette. — Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents (application de la loi du 14 juillet 1905). — Assistance aux femmes en couches (application de la loi du 17 juin 1913). — Assistance aux familles nombreuses (application de la loi du 14 juillet 1913). — Service militaire : Allocations à des soutiens de famille.

Le retour de nos morts glorieux en terre natale

Une nouvelle réception de corps

Les autorités locales ont reçu officiellement vendredi matin, à dix heures, à la gare principale, les corps des soldats Albert-Charles Barbier, du 17e B.C.P.; Pierre-Marceau Benoit, du 108e R.I.; Honoré Chantry, du 5e génie; J.-B. Desbonnets, du 205e R.I.; Hilaire-Louis Olivier, du 8e R.I.; Georges-Paul Roussel, du 7e génie, et d'une victime civile, Mlle Suzanne Riches, réfugiée.

LE CORTEGE

Placés sur le char des pompes funèbres, décoré pour la circonstance, les corps ont été transférés avec solennité à la chambre mortuaire des Hospices.

En tête du cortège marchaient les délégations des diverses sociétés patriotiques, précédées des drapeaux des Vétérans des Armées de Terre et de Mer, des Combattants de 1870-1871, et de la Fédération des Combattants de la Grande Guerre.

Outre les délégués du Cercle des officiers, des sous-officiers, des mutilés, des remplaçants, de la Société de secours aux blessés militaires, on remarquait MM. Pierre Deltombe, adjoint au maire; Jacques Masurel-Lepoutre et Paul Delombaerde, conseillers municipaux, représentant l'Administration municipale.

Le char était escorté d'un piquet d'agents de police et de pompiers.

DISCOURS DE M. GEORGES DERVAUX A LA CHAMBRE MORTUAIRE

A la chambre mortuaire, M. Georges Dervaux, président du Groupe des Remplaçants, au nom de la population tourquennoise, a, dans une délicate allocution, rendu hommage à la mémoire des glorieux morts.

L'assistance a ensuite défilé devant les cercueils, exprimant aux familles éplorées ses sentiments de sympathie et de reconnaissance.

CEREMONIE RELIGIEUSE

Les funérailles des soldats Albert Barbier, du 17e B.C.P., et J.-B. Desbonnets, du 127e R.I., et Emile Olivier, du 8e R.I., ont eu lieu vendredi à 14 h., en l'église St-Christophe, au milieu d'une nombreuse assistance.

La levée des corps fut faite par Mgr Leclercq, à la chambre mortuaire.

Au cours de la cérémonie religieuse, M. le Doyen de Saint-Christophe salua la mémoire des héros dont il rappela le glorieux sacrifice.

Après l'absoute qui fut donnée par Monseigneur, le cortège se dirigea vers le cimetière du Pont de Neuville où se fit l'inhumation.

Le conseil de revision pour le canton Nord

Les opérations du Conseil de révision pour le canton Nord auront lieu à l'Hôtel de Ville, jeudi 9 mars, à 9 h., et pour le canton Nord-Est, le même jour à 14 h. 30.

Les ajournés des classes 1920 et 1921 devront se présenter avec la convocation qui leur a été remise et les jeunes gens de la classe 1922 devront se munir, en plus de leur convocation, du bulletin de renseignements (rouge) qui leur a été donné au moment de leur inscription.

Il est rappelé aux jeunes gens du contingent de la classe 1922 que ceux d'entre eux qui se trouvent dans une des situations de famille ci-après indiquées, peuvent sur leur demande recevoir une affectation particulière:

Mariés;

Appelés, dont le père ou 2 frères ont été tués à l'ennemi, sont morts de leurs blessures ou sont disparus:

Fils d'un père réformé définitivement avec 50 0/0 au moins d'invalidité:

Aînés d'une famille de six enfants au moins, dont le père est décédé:

Soutiens de famille reconnus comme tels, avant l'incorporation, par les Conseils cantonaux:

Jeunes gens dont un frère est déjà lié au service comme appelé, engagé ou rengagé.

Les intéressés remettront avant leur appel sous les drapeaux une demande accompagnée des pièces justificatives de leur situation de famille au commandant du Bureau de recrutement de Lille, place aux Bleuets, qui leur donnera l'affectation particulière prévue par les instructions en vigueur pour la catégorie à laquelle ils appartiennent. **Les demandes qui seront produites postérieurement à la mise en route du contingent ne seront pas accueillies.**

D'autre part, les jeunes gens qui demanderont à être incorporés dans les équipages de la flotte ou qui désireraient servir en Algérie, Tunisie, au Maroc ou dans les troupes de l'armée du Rhin et de la Sarre auront à faire connaître leur intention à ce sujet au commandant du Bureau de recrutement de Lille au plus tard le 15 avril 1922, jour de la clôture des opérations des Conseils de révision.

La vente de la viande

La Maire nous communique le tarif de la viande fraîche applicable au cours de la semaine du 3 au 9 mars :

Bœuf. — Hors catégorie : Filet sans os : 1re qualité, 17.00; 2e, 16.00; 3e, 13.00. — 1re catégorie : Aloyau, bavette d'aloyau sans os : 12.50, 10.50, 9.00. — Entre-côte et bifteck ordinaire : 10.00, 9.00, 7.00. — 2e catégorie : Pièce à queue, pointe de culotte, nœud du roi avec os, baronne, train de côtes : 6.50, 5.50, 4.00. — 6e à la 13e côte, raccource, dessus de côte : 6.50, 5.50, 4.00. — 3e catégorie : Flanchet, épaule et trois premières côtes d'attente : 6.00, 4.25, 3.00. — 4e catégorie : Collet, jarret, mince raccourcé et poitrine avec os : 3.75, 2.75, 2.00. — Suif de rognon, 3.00. — Os de bœuf, 0.50.

Veau (avec os). — 1re catégorie : Rouelle, entre-deux, premières côtes : 1re qual., 13.00; 2e, 11.00; 3e, 8.50. — 2e catégorie : Epaule, basses côtes et flanchet : 12.00, 9.50, 6.50. — 3e catégorie : Poitrine, collet et jarret : 10.00, 6.50, 5.00. — Os de veau : 2.00.

Mouton (avec os). — 1re catégorie : Gigot, selle, filet, côtes : 1re qual., 11.25; 2e, 9.60; 3e, 6.00. — 2e catégorie : Epaule et côtes découvertes : 10.00, 8.50, 4.50. — 3e catégorie : Fricassée, collet, poitrine : 8.00, 6.50, 4.50.

Porc (avec os). — 1re catégorie : Rouelle, entre-deux, filet et côtes premières : 1re qualité, 11.00; 2e, 8.50; 3e, 7.00. — 2e catégorie : Epaule, atteinte : 8.50, 7.00, 5.00. — 3e catégorie : Poitrine : 7.00, 5.00, 4.00. — Gras, flanc, gorge et panne : 5.00, 4.00, 4.00. — 4e catégorie : Tête et jarret : 4.00, 2.20, 1.75.

AU TIR NATIONAL DE TOURCOING.

— Le Stand sera fermé dimanche, 5 mars, toute la journée.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE TOURCOING. — On nous communique :

Les examens préparatoires au service militaire se continuent. Dimanche dernier, l'école présentait dix élèves pour le brevet spécial de cavalerie. Les dix ont été reçus. Le Comité-Directeur insiste auprès des jeunes gens du 2e contingent de la classe 22 et des jeunes gens de la classe 23, pour qu'ils s'inscrivent sans retard; les examens devenant de plus en plus difficiles, il est nécessaire que l'entraînement soit au moins d'un an. Sans oublier que la pratique des sports est excellente pour la santé.

L'école a toujours obtenu de très beaux succès; elle vient d'avoir 41 élèves reçus au C.P.S.M. sur 50 présentés, et les instructeurs sont tout prêts et tout dévoués pour préparer de nouveaux jeunes gens.

Les inscriptions sont reçues de 19 h. 30 à 20 h. 30, les mercredis et vendredis de cette semaine et la semaine prochaine, dernier délai.

PATTYN-MEERT, 9, rue de Gand. — Chapeaux Dames et Fillettes. Grand choix de deuils. Fourrures. Bons autruches et Collets marabout.

JEUNESSE DU BLANC-SEAU. — On nous prie d'insérer :

Le Comité de la Société invite les gymnastes, vétérans, adultes et pupilles, à se trouver demain dimanche, à 9 heures, à l'église Saint-Clément (Capreau), pour les obsèques de leur camarade Jean Delcoq, tombé au champ d'honneur.

Le président prononcera l'éloge funèbre de ce brave à la sortie de l'église et présentera à la famille les condoléances de gymnastes.

La société prendra part ensuite à la manifestation en l'honneur du maréchal Foch, reçu officiellement à la mairie. Rassemblement de la société à 11 h. 15, rue de l'Hôtel-de-Ville.

— Lundi soir, à 7 heures, réouverture des cours de préparation militaire dirigés par l'adjudant Marchal. On prendra de nouvelles inscriptions.

VOULEZ-VOUS VOTRE COSTUME POUR PAQUES ? Si oui, il est temps de le commander chez **Alfred Dequin-Langlois**, tailleur, Place du Calvaire, Tg. Le magasin est ouvert tous les jours jusqu'à 8 heures 87030d

LES BIBLIOTHEQUES COMMUNALE ET POPULAIRE seront fermées dimanche 5 mars 1922, à l'occasion de l'arrivée du maréchal Foch.

POLICE DU ROULAGE. — Un chauffeur d'auto, M. Georges Defever, domicilié à Lille, rue des Pénitentes, 28, a fait l'objet d'une contravention pour infraction à la police du roulage.

LA FICHE EST OBLIGATOIRE. — La police a relevé contravention à la charge de M. Edouard Voreux, boucher, rue de la Latte, et de Mme veuve Marlière, née Julie Lenglin, bouchère, rue de la Latte, 213, pour avoir négligé de remettre la fiche de vente aux clients.

MEUBLES SOLIDES ET ÉLÉGANTS. — A. De Beyne, 167-169, rue Pellart. Tél. 377. (71-1

LES INDESIRABLES. — Le service de la sûreté a arrêté un journalier, Désiré-Emile Vandeputte, 39 ans, sans domicile fixe, qui se trouvait sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il a été vendu aux Halles, vendredi : 660 kilos de marée pour 651 fr.; 149 marolles, de 0.50 à 0.70; 3.600 œufs frais, à 0.35; 240 kil. de Hollande, à 4.50 le kilo; 26 kil. de Hollande, à 8.00 le kilo; 715 oranges, de 0.15 à 0.16; 12 caisses de 160 à 200, à 45 fr.; 500 paquets de figues de 0 kil. 500, à 1.15; 72 kil. de figues en caisse, à 1.75 le kilo; 12 kil. de pain d'épices, à 2.00 le kilo; 100 bottes de sardines, à 0.90; 100 bottes de harengs marinés, à 1.00; 174 kil. de beurre à 8.00 le kilo.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — M. Polydore Maes, 41 ans, fileur chez MM. Emile Leplat et fils, a eu le bras gauche pris dans une poulie. Foulure du torse du poignet, 15 jours de repos. — M. Lucien Henhouse, 30 ans, tricoteur, chez MM. L. et F. Delmasure, a heurté violemment le bâti du métier. Contusion du genou gauche et épanchement de synovie, 15 jours. — M. Adolphe Hendrickx, 61 ans, graisseur à la Manufacture Française de tapis, rue du Haze, est tombé, étant monté sur une échelle. Entorse du pied gauche, 30 jours. — M. Henri Dubart, 42 ans, tourneur chez MM. A. et P. Pillet, rue de Dunkerque, a eu les doigts de la main gauche pris au tour. Plaies des index et médius gauches, 25 jours. — M. Léopold Bourgeois, 31 ans, mécheur, chez M. E. Dervaux, rue d'Anvers, a reçu un crochet d'attache de panier dans l'œil gauche, éventration du globe oculaire (perte de l'œil), 30 jours.

MOUVAUX

SECOURS MUTUELS. — Le paiement aux retardataires aura lieu, aujourd'hui, 4 mars, à la Mairie, de 9 à 10 h.

LES BONS DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Les commerçants possesseurs de bons de denrées (secours aux grévistes, bons marqués d'un trait rouge (secours aux chômeurs), bons sans trait de ces deux nuances, doivent les déposer à la Mairie, guichet 5, avant le 10 mars, dernier délai.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE. — La Commission de l'Amicale Mouvalloise des Anciens Combattants de la grande guerre fait un pressant appel à tous ses membres pour répondre nombreux à l'invitation qui leur fut faite par la Fédération de Tourcoing, à assister à la réception du maréchal Foch, qui aura lieu dimanche 5 mars, à 11 h. 30. Rassemblement des sociétaires aux « Trois Suisses », à 10 h. 30 très précises. Pour les retardataires, emplacement place Sébastopol, en face du numéro 5.

BLESSÉ PAR UNE RUADE DE SON CHEVAL. — L'un des domestiques livreurs de la brasserie Union Roubaix-Wattrelos, occupé, jeudi, à la livraison de sa marchandise, rue de Turenne, a été grièvement blessé au genou gauche par une ruade de son cheval.

M. le docteur Maillard, de Wattrelos, qui lui a prodigué les premiers soins, a prescrit au blessé deux mois de repos.

MARCQ-EN-BARŒUL

LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Vendredi, à 19 h., à la Mairie, les membres du Conseil municipal étaient réunis en session extraordinaire, sous la présidence de M. Delannoy, maire.

C'était la troisième réunion. Aux deux premières séances, les conseillers étant absents elles n'avaient pu se faire.

14 républicains et 12 socialistes sont présents.

M. Delannoy ouvre la séance et passe aux comptes de gestion du maire.

M. Bondéré. — Je voudrais savoir pourquoi la convocation du Conseil de ce soir, est arrivée seulement vendredi matin. Il me semble qu'il faut trois jours francs, d'après la loi.

M. Delannoy. — C'est un cas d'urgence. D'ailleurs, nous avons l'autorisation de la Préfecture.

M. Bondéré. — Donnez toujours lecture de l'article de loi rappelant le délai de trois jours francs imposés pour les convocations. Et puis aussi vous avez reçu une réponse écrite du Préfet, autorisant votre réunion de ce soir. Je donne ma démission si vous me montrez cette réponse.

M. le secrétaire de Mairie donne lecture de l'article de la loi accordant les trois jours francs pour les convocations de séance de Conseil.

M. Bondéré. — Qu'on nous fasse voir la lettre du Préfet.

M. Delannoy déclare la séance ouverte et passe de nouveau à l'ordre du jour.

M. Bondéré. — Je crois que, d'après la loi, il faut nommer un président pour discuter votre gestion. Lisez l'article de la loi concernant cette affaire.

Lecture de l'article est donnée, puis on passe au vote pour la nomination du président.

1er tour: sans résultat; 2e tour: sans résultat.

Pendant le vote, MM. Delannoy, Dujardin, Bondéré discutent sur la façon de nommer un président. M. Delannoy peut assister à la discussion de sa gestion, mais doit se retirer pendant le vote.

Le 3e tour arrive. Il donne les résultats suivants: 2 blancs; M. Crépel, 7 voix; M. Wattel, 12 voix; M. Albert, 3 voix.

M. Wattel est donc élu président de séance. Il prend la place de M. Delannoy et commence à examiner le dossier de gestion.

(A suivre).

Les opérations du ravitaillement pendant l'occupation

MM. Dron et Labbé présentent au Ministre des Finances un rapport sur les résultats de la gestion

Paris, 3 mars. — MM. Gustave Dron, sénateur, et Labbé, directeur de l'enseignement technique, au nom du Comité de liquidation des opérations de ravitaillement effectuées dans les régions occupées par l'ennemi, ont remis à M. de Lasteyrie, ministre des Finances, un rapport documenté sur les résultats de la gestion du ravitaillement de 1915-1920, et les résolutions du Comité de liquidation concernant l'emploi des disponibilités.

Le ministre a été vivement intéressé par les résolutions qui lui ont été présentées, et, de son côté, va faire examiner les comptes des communes pour arriver, le plus tôt possible, à l'apurement définitif de la comptabilité du ravitaillement.

L'IMPRIMERIE du JOURNAL DE ROUBAIX, 71, Grande-Rue à ROUBAIX, fournit dans le plus bref délai possible

LES LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

Des insertions sont faites gratuitement dans le JOURNAL DE ROUBAIX suivant l'importance de la commande. A.

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons, dimanche prochain, la publication d'un feuilleton des plus mouvementés :

LA PEAU DU MORT

PAR CAMILLE DEBANS

Ce roman, aux péripéties émouvantes, sera lu avec un vif intérêt par nos nombreux lecteurs.

LILLE

DECORATIONS BRITANNIQUES A LA PREFECTURE DU NORD. — Dans le salon d'honneur de la Préfecture, M. le consul britannique a remis à M. le Préfet la cravate de l'Ordre de l'Empire britannique. MM. Leroy, sous-préfet d'Avesnes; Contencin, chef du cabinet du Préfet du Nord; Delporte, receveur municipal de la ville de Lille, ont reçu la croix du même ordre.

Mme Bordès a reçu, à titre posthume, le même insigne qui avait été accordé à M. Bordès, conseiller de préfecture. La même distinction sera donnée à M. Labbé, directeur de l'enseignement technique, par l'ambassadeur britannique à Paris.

L'INTERDICTION DE L'IMPORTATION DES POMMES DE TERRE DE HOLLANDE. — Un certain nombre de marchands de pommes de terre de Lille ont été avisés que le gouvernement néerlandais avait interdit l'importation en France des pommes de terre cultivées en Hollande. Ce serait à la suite de réclamations de la population hollandaise elle-même que cette mesure aurait été prise.

Cette décision ne laissera pas que de causer une certaine perturbation dans l'approvisionnement des marchés régionaux.

LES POURSUITES CONTRE LES BOUCHERS. — A l'audience du 25 février dernier, les juges du Tribunal correctionnel avaient condamné à des peines d'amende de variant de 200 à 1.000 francs, dix-huit bouchers et charcutiers de la ville poursuivis pour spéculation illicite.

Le ministère public vient de faire appel « à minima » des condamnations infligées.

REUNION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE. — La Chambre de commerce a tenu une réunion vendredi après-midi, sous la présidence de M. Alfred Descamps. Elle a abordé différentes questions dont nous donnons ci-dessous l'exposé.

Situation financière des Chambres de commerce. — L'assemblée a pris connaissance d'un rapport de M. René Lefebvre, relatif à la situation financière des Chambres de commerce. Il s'agit plus spécialement de la question des dettes qu'elles ont contractées pendant la période des hostilités.

Le rapport établi par la commission du commerce est favorable à l'autorisation d'emprunts. La commission des régions libérées et celle des finances ont également donné un avis favorable.

Régime douanier. — La Chambre de commerce décide d'intervenir auprès du gouvernement pour que les coefficients douaniers soient appliqués en Indo-Chine. La situation y est actuellement défavorable à notre industrie textile du fait que les tissus anglais venant de Hong-Kong et de Singapour bénéficient de l'exonération.

Apprentissage. — On passe à la question de l'apprentissage. Sur un rapport de M. Stahl, la Chambre adopte les dispositions suivantes :

Elle est d'avis, en ce qui concerne l'orientation professionnelle, d'encourager les efforts tentés, mais appelée à faire partie de deux offices à Lille, l'assemblée décide de réserver sa participation jusqu'au jour de la fusion de ces deux organismes.

Pour ce qui concerne l'Université du travail de Lille, dont M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, a pris l'initiative, la Chambre pense que cette université peut être un lien utile entre les différentes œuvres d'apprentissage, mais à condition que ces œuvres conservent une autonomie et une indépendance absolues. L'Université du travail devra être administrée par un Conseil rattaché étroitement à la Chambre de commerce, qui par son indépendance, est le seul organisme qualifié pour servir de trait d'union entre les divers organismes d'apprentissage.

Passant à la question de l'apprentissage proprement dit, la Chambre déclare qu'elle doit soutenir et guider l'apprentissage, mais proteste contre l'injustice et l'erreur que commettrait toute loi dépouillant les Chambres de commerce de leurs attributions en matière d'apprentissage et notamment, de leurs attributions budgétaires, et demande qu'aucune nouvelle loi sur l'apprentissage ne soit discutée avant l'application réelle de la loi Astier, et subsidiairement :

1. Que la proposition de loi sur l'apprentissage, soumise au Parlement soit profondément réalisée en tenant compte des considérations ci-dessus rappelées;

2. Qu'avant toute discussion au Parlement, les Chambres de commerce soient consultées officiellement et qu'un délai d'au moins trois mois leur soit ensuite accordé pour pouvoir en délibérer et arriver à un